



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 7 juillet 2022 (09h35)
Salle Etable-La lombardière**

**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35
En exercice	: 35
Présents	: 24
Votants	: 28
Convocation et affichage	: 30/06/2022
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Madame Maryanne BOURDIN

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Damien BAYLE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Brigitte BOURRET (pouvoir à Jean-Yves BONNET), Christian MASSOLA (pouvoir à Denis SAUZE), Martine OLLIVIER (pouvoir à Virginie FERRAND).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Olivier DE LAGARDE, Yves FRAYSSE, Denis HONORE, Richard MOLINA, Yves RULLIÈRE.

BC-2022-279 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - REGIE EAU POTABLE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE - POUR LA REHABILITATION DE LA CONDUITE RUE ALPHONSE FRANC - ANNONAY.

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Selon l'étude patrimoniale réalisée en 2013, la conduite située Rue Alphonse Franc et Chemin de Péclavel à Annonay daterait des années 1950-1960. Cette conduite fait partie des priorités de renouvellement car de nombreuses fuites ont été détectées et réparées ces dernières années (la dernière de décembre 2021 d'environ 16 m³/h). Aussi, cette canalisation est surdimensionnée par rapport aux besoins réels d'aujourd'hui et nécessite une vidange du réseau en continue pour assurer une qualité d'eau conforme à la réglementation. Celle-ci est en place depuis le mois de décembre 2020, avec un débit de fuite de 2 m³/h, soit 17 520 m³.

Annonay Rhône Agglo a lancé un programme de travaux visant ainsi à réduire les pertes en eau et améliorer la performance des réseaux (renouvellement des canalisations). Les actions proposées visent principalement :

- La limitation des fuites et l'économie d'eau ;
- La réduction des prélèvements sur le milieu naturel.

Ainsi la régie intercommunale d'eau potable d'Annonay Rhône Agglo prévoit le renouvellement de la rue Alphonse Franc et du Chemin de Peclavel à Annonay. Des aides financières sont sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau - Rhône - Méditerranée - Corse, du selon le plan de financement suivant :

	Dépenses	Recettes
--	----------	----------

Détail	<p>Montant de l'opération :</p> <p>200 000 € HT</p>	<p>Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse :</p> <p>Coût plafond :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PGRE non validé : 12,00 € /m³ économisé • PGRE validé : 50,00 € /m³ économisé <p>PGRE non validé, donc coût plafond 12,00 € /m³ économisé</p> <p>Assiette de la subvention :</p> <p>210 240 € > montant de l'opération</p> <p>Soit un montant d'aide total HT pour l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse de (50% de l'assiette) 50 % * 200 000 = 100 000 € HT</p> <p>Autofinancement :</p> <p>100 000 € HT</p>
Total	200 000 € HT	200 000 € HT

L'opération sera réalisée selon la charte qualité nationale des réseaux d'eau potable.

VU l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,
VU les statuts d'Annonay Rhône Agglo
VU la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable,
VU la délibération du 9 juillet 2020 n°2020-168 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au bureau communautaire,

DÉLIBÉRÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ACTE le principe d'application de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la réalisation de l'opération susmentionnée,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer tout document se rapportant à cette affaire,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 08/07/22
Affiché le : 12/07/22
Transmis en sous-préfecture le : 12/07/22
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20220707-34025-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du BUREAU
COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET